



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique

Question au Gouvernement n° 480

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre délégué à la coopération et à la francophonie, hier, à Ouagadougou, vous avez présenté, aux côtés du ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, la politique de coopération du Gouvernement à nos partenaires africains. Cette rencontre avec les ministres africains des affaires étrangères a été la première conférence d'une telle importance depuis l'adoption en conseil des ministres, le 4 février dernier, de la réforme de la politique de coopération de la France. Une réflexion a été engagée avec nos amis africains, à la fois sur les moyens leur permettant d'assurer leur propre sécurité et sur les dispositions à mettre en oeuvre pour la prévention des crises.

Pouvez-vous faire le point sur cette question à la lumière des échanges que vous avez eus hier à Ouagadougou ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Monsieur le député, une conférence ministérielle s'est effectivement tenue hier à Ouagadougou. Elle était destinée à préparer le sommet France-Afrique prévu au mois de décembre et qui portera surtout sur les questions de sécurité en Afrique, et notamment sur la coopération de la France au maintien de la paix sur ce continent. Cette conférence a été l'occasion d'entendre la plupart des pays africains - et pas seulement ceux d'Afrique francophone puisque l'Égypte, l'Angola, le Mozambique et le Nigeria y assistaient également - dire que, selon eux, la France demeurerait le premier partenaire de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Et cela, au moment même où le voyage du président Clinton est annoncé comme un événement essentiel susceptible de favoriser une renaissance africaine.

La France, en effet, redéfinit actuellement sa politique en matière de coopération à la sécurité. Elle le fait en tenant compte des initiatives prises par les Africains eux-mêmes, je pense en particulier à la décision des États membres de l'OUA, au mois de décembre 1993, de se doter d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Mais, dès 1990, souvent sous la pression des crises locales, les organismes sous-régionaux, la CDAO, notamment, s'étaient déjà donnés les moyens d'intervenir. Faut-il rappeler que la création de l'ECOMOG, qui visait à mettre en oeuvre les décisions de maintien de la paix au Liberia, avait été décidée dans le cadre de la CDAO ?

Il est clair que les États africains manifestent une volonté plus grande de s'impliquer dans la gestion des crises. Et, malheureusement, celles-ci sont nombreuses: République centrafricaine, Liberia, Comores, et l'on pourrait citer d'autres pays dont la situation n'est guère très rassurante.

Les pays africains disent avoir les moyens humains nécessaires pour s'impliquer. Encore faut-il qu'ils soient aidés. La France est d'accord pour coordonner l'action des pays extérieurs au continent, les États-Unis et la Grande-Bretagne, notamment, afin d'apporter les moyens logistiques ou de formation. Très concrètement, les Nations unies ont accepté d'assurer une mission de coordination générale. La France soutient cette initiative. Pour sa part, dans le cadre de l'opération baptisée RECAMP - Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix - elle a réorienté vers le maintien de la paix, notamment en favorisant la formation, près de 20 % des crédits affectés à la coopération militaire avec l'Afrique.

Dans le même temps, nous avons assuré l'équipement d'un bataillon africain de maintien de la paix à Dakar.

Une opération baptisée «Guidimaka 98» aura rassemblé trois mille soldats africains, cinq cents militaires français et quelques détachements britanniques et américains.

Enfin, la France va participer, avec les autorités ivoiriennes, à la création d'un centre de formation au maintien de la paix.

En conclusion, je souligne qu'il n'est pas question pour nous de manifester une quelconque volonté de désengagement. Nous maintenons nos liens avec nos partenaires. Au cours des crises récentes, nous avons été constamment partisans de l'intervention de la communauté internationale. Nous voudrions surtout que le Conseil de sécurité conserve un rôle prééminent dans un domaine où l'Afrique ne doit pas être traitée de façon discriminatoire par rapport aux autres continents. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Guy-Michel Chauveau](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 480

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 1998, page 2114

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mars 1998